



Ma lettre de licenciement valable?

Par **labrossa**, le **15/09/2010** à **02:17**

Bonjour, je suis salarié protégé et j'ai reçu ma lettre de licenciement. j'ai un petit souci avec cette lettre:

Monsieur, Nous faisons suite à votre entretien en vue de licenciement du 1 juillet 2010 et à l'autorisation de licencier prononcée par l'inspecteur du travail en date du 24 aout 2010, apres enquete contradictoire.

Votre licenciement pour cause réelle et sérieuse est donc confirmé.

Vous cesserez de faire partie du personnel à l'expiration du délai de préavis de 3 mois, qui vous est du et qui commencera à courir à partir de la date d'envoi de la décision de l'inspecteur du travail, soit le 24 aout 2010.

toutefois nous vous dispensons d'executer votre préavis. celui ci vous sera rémunéré (...)

1ere question: Il n'y a pas le motif de mon licenciement, est ce que je peux espérer une requalification de mon licenciement?

2eme question: le debut de mon préavi ne commence t il pas avec la date de reception de ma lettre de licenciement?

merci pour vos réponses..

Par **labrossa**, le **21/09/2010** à **21:32**

Aucune réponse.. sniff...